ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 14 et 21 JUIN 1981

Electrices,

Electeurs,

Chers Compatriotes,

CANDIDAT UNIQUE, aux élections législatives en Guyane, de l'UNION POUR LA NOUVELLE MAJORITE, au plan national, CANDIDAT UNIQUE, au plan local Guyanais, du R.P.R. de Guyane, du M.P.G., du P.R., du R.D.G., et de l'U.D.F. formant le rassemblement des forces centristes de Guyane.

Je viens solliciter les suffrages de mes compatriotes et en particulier ceux des 7.864 Guyanaises et Guyanais d'origine ou d'adoption qui ont voté le 10 Mai 1981 pour Valéry Giscard d'Estaing !

Depuis, le Président de la République a prononcé la dissolution de l'Assemblée Nationale.

L'élection du DEPUTE DE LA GUYANE, est pour mes compatriotes l'occasion de confirmer qu'ils entendent continuer de vivre dans une Guyane DEPARTEMENT FRANÇAIS.

En réélisant pour la cinquième fois, VOTRE DEPUTE, représentant fidèle de la GUYANE QUE NOUS VOULONS, votre choix s'imposera au Gouvernement de la République quel qu'il soit !

Ce Gouvernement sera obligé le moment venu, de tenir compte de votre refus réitéré de cette aventure à épisode, qui commence par l'AUTONOMIE pour *aboutir inéluctablement à l'INDEPENDANCE !*

Car c'est à cette aventure de l'INDEPENDANCE que vous convient, la Gauche Guyanaise et ses candidats aux élections législatives.

Le Statut spécial de Justin CATAYEE est pour eux dépassé. Depuis le P.S.G a, actualisé son objectif pour la Guyane dans la « CHARTE DU PARTI SOCIALISTE GUYANAIS », adoptée au cours du congrès de Montjoly le 16 Septembre 1979.

Cet objectif : « *C'EST L'AVENEMENT DE L'ETAT GUYANAIS* » la Guyane autonome n'en étant que la préparation !

Aussi le P.S.G considère-t-il la « proposition de loi socialiste pour les D.O.M » comme un texte d'attente de l'AUTONOMIE puis de l'INDEPENDANCE.

Nous continuerons à bénéficier de la SOLIDARITE NATIONALE tant que nous serons dans la République, C'EST NOTRE DROIT DE FRANÇAIS.

MAIS NOUS PERDRIONS TOUT si la Gauche Guyanaise atteignait son but et que l'Indépendance était un jour décidé soit par referendum, soit par la loi votée par le Parlement, ou par l'effet d'une délibération d'une assemblée Guyanaise.... qu'importe !

AINSI LE CHOIX DEMEURE LE MEME QU'EN 1978.

Il est clair :

OU BIEN

— Demeurer pleinement dans la Famille Française comme nous le vivons, DANS LA LIBERTE, DANS LA DIGNITE et,

— Terminer nos conquêtes sociales.... par l'harmonisation sociale avec la Métropole et,

— Poursuivre le développement économique de la Guyane en donnant les moyens de la réussite du « PLAN GUYANE » qui est une condition première du plein emploi et,

— Connaître sur tous les plans grâce à la SOLIDARITE NATIONALE les conditions de vie, d'un pays hautement industrialisé, sur une terre sous-développée et dans l'environnement de misère qui domine l'Amérique Latine à laquelle nous appartenons.

OU BIEN

— Après un Sénateur de Gauche, élire un Député de Gauche et,

— Accepter par là même que la Guyane devienne indépendante, à une date plus ou moins rapprochée.

VOICI LE CHOIX
COMME EN 1978

VOUS FEREZ LE BON CHOIX, vous choisirez la REPUBLIQUE FRANÇAISE.

VOUS CHOISIREZ DE DEMEURER DANS UN DEPARTEMENT FRANÇAIS, pour qui des mesures de plus grandes décentralisation et de déconcentration doivent être décidées.

VOUS REFUSEREZ L'AVENTURE,

AUSSI VOUS VOTEREZ DES LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN

POUR :

Hector RIVIEREZ

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Ancien Député de la Guyane
Ancien Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Ancien Sénateur et Représentant de la France aux Assemblées Européennes
Conseiller à la Cour de Cassation en e. r.

ET

Paulin BRUNÉ

Conseiller Général de Cayenne
Chargé de mission à la Caisse Centrale de Coopération Economique

IMP. PAUL LAPORTE - CAYENNE